



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2020 à 18 heures**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, Mme LEROUX Marie-Laure, Mme CHAPDELAINÉ Virginie, M. HARIVEL Rémi, M. GRAFF Xavier, Mme HAMEL Mireille, Mme SONNET Laura, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme TABUR Caroline, Mme GRANDÉT Florence, M. BALLOU Christian, M. CHÉRON Pierre.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CHARLOT Christian (pouvoir à M. BRIÈRE Alain).
M. LOUIS Benoît (pouvoir à Mme SONNET Laura).
Mme CHRÉTIENNE Géraldine (pouvoir à Mme GRANDÉT Florence).
Mme HOLLANDE Chantal (pouvoir à M. CHÉRON Pierre).

Secrétaire de séance : Mme LEROUX Marie-Laure

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 02.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du conseil municipal des 21 février 2020, 4 juillet 2020 et 23 juillet 2020 ;
2. Règlement intérieur du conseil municipal ;
3. Constitution des commissions municipales ;
4. Élection des membres des commissions municipales ;
5. Commission communale des impôts directs - proposition de commissaires appelés à siéger ;
6. Dénomination de voies ;
7. Bien sans maître ;
8. Réhabilitation de la Cabane Vauban à Jullouville (Corps de Garde) ;
9. Gestion des objets trouvés ;
10. Convention COPALE 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
11. Contrat en alternance ;
12. Questions diverses.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 21 FÉVRIER 2020, 4 JUILLET 2020 ET 23 JUILLET 2020

À l'unanimité, approbation des procès-verbaux des délibérations des séances du conseil municipal des 21 février 2020, 4 juillet 2020 et 23 juillet 2020.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE JULLOUVILLE

Ce règlement retrace les modalités de fonctionnement du conseil municipal et les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Madame GRANDÉT Florence sollicite la transmission des documents préparatoires suffisamment longtemps à l'avance pour en discuter préalablement en groupe. Concernant le droit d'expression des groupes de l'opposition, elle fait remarquer qu'un texte de 1200 signes maximum sera tout à fait insuffisant pour une véritable expression partagée, rapporté à ce qui était fait dans les précédents bulletins municipaux.

Monsieur CHÉRON Pierre se dit rassuré par le droit d'expression pour chaque groupe de l'opposition sur le bulletin municipal, soulignant toutefois que cela n'a pas été le cas sur le bulletin municipal de quatre pages édité en août 2020.

Pour expliquer le nombre de caractères, Monsieur le Maire précise que le nouveau bulletin municipal va changer de forme, avec notamment une réduction du nombre de pages, mais avec une diffusion plus fréquente.

Monsieur BALLOU Christian ne comprend pas pourquoi ne pas donner une page par groupe d'opposition, par bulletin.

Monsieur CHÉRON Pierre (*compte tenu qu'il y avait précédemment deux bulletins par an*) s'interroge sur le nombre de bulletins qui sera diffusé dans l'année. Monsieur le Maire indique qu'un minimum de quatre bulletins sera diffusé par an.

Adoption à l'unanimité du règlement intérieur, Monsieur le Maire remerciant le conseil municipal pour ce vote et précisant que ce règlement intérieur sera une base de fonctionnement à adopter ensemble, quels que soient les groupes majoritaire ou d'opposition, avec une ligne de conduite commune.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

À l'unanimité, 11 commissions municipales ont été constituées : finances, vie sociale, aménagement du territoire - environnement - vie économique, projets et travaux, sécurité, sports - animations - jeunesse, culture - patrimoine - tourisme, marchés de plein air, chemins, appel d'offres, ouverture des plis

ÉLECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION	PRÉSIDENT	MEMBRES
1. Finances	Alain BRIÈRE	1. Caroline TABUR 2. Anne MARGOLLÉ 3. Christian CHARLOT 4. Florence GRANDET 5. Pierre CHÉRON
2. Vie sociale	Anne MARGOLLÉ	1. Abel LEMARCHAND 2. Mireille HAMEL 3. Marie-Laure LEROUX 4. Sabine CASANOVA 5. Benoît LOUIS 6. Florence GRANDET 7. Chantal HOLANDE
3. Aménagement du territoire, environnement, vie économique	Anne MARGOLLÉ	1. Virginie CHAPDELAINE 2. Caroline TABUR 3. Abel LEMARCHAND 4. Noël DOCQ 5. Florence GRANDET 6. Chantal HOLANDE
4. Projets et travaux	Christian CHARLOT	1. Rémi HARIVEL 2. Noël DOCQ 3. Xavier GRAFF 4. Anne MARGOLLÉ 5. Géraldine CHRÉTIENNE 6. Pierre CHÉRON

COMMISSION	PRÉSIDENT	MEMBRES
5. Sécurité	Christian CHARLOT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rémi HARIVEL 2. Xavier GRAFF 3. Noël DOCQ 4. Christian BALLOU 5. Pierre CHÉRON
6. Sports, animations, jeunesse	Marie-Laure LEROUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laura SONNET 2. Benoît LOUIS 3. Xavier GRAFF 4. Géraldine CHRÉTIENNE 5. Chantal HOLANDE
7. Culture, patrimoine, tourisme	Marie-Laure LEROUX	<ol style="list-style-type: none"> 1. Virginie CHAPDELAINE 2. Rémi HARIVEL 3. Sabine CASANOVA 4. Mireille HAMEL 5. Xavier GRAFF 6. Florence GRANDET 7. Chantal HOLANDE
8. Marchés de plein air	Rémi HARIVEL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christian CHARLOT 2. Mireille HAMEL 3. Abel LEMARCHAND 4. Géraldine CHRÉTIENNE 5. Pierre CHÉRON
9. Chemins	Rémi HARIVEL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christian CHARLOT 2. Abel LEMARCHAND 3. Noël DOCQ 4. Christian BALLOU 5. Chantal HOLANDE
10. Appel d'offres	Alain BRIÈRE	<p>Titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anne MARGOLLÉ 2. Christian CHARLOT 3. Caroline TABUR 4. Pierre CHÉRON <p>Suppléants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Marie-Laure LEROUX 2. Rémi HARIVEL 3. Noël DOCQ
11. Ouverture des plis	Alain BRIÈRE	<p>Titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anne MARGOLLÉ 2. Christian CHARLOT 3. Caroline TABUR 4. Christian BALLOU <p>Suppléants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Marie-Laure LEROUX 2. Rémi HARIVEL 3. Noël DOCQ

Par vote à main levée, la composition de ces commissions est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION DE COMMISSAIRES

À l'unanimité, le conseil municipal a arrêté la liste des trente-deux commissaires à présenter aux services fiscaux, en vue de la constitution par ces services de la liste des seize commissaires appelés à siéger en commission des impôts directs.

DÉNOMINATION DE VOIES À PROXIMITÉ DE L'AVENUE DE GRANVILLE ET DE L'AVENUE DES HUGUENANTS

À l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer les deux voies suivantes comme suit :

- 1° la voie de circulation intérieure de la "Résidence Les Rives de Thar" :
AVENUE DES RIVES DU THAR
- 2° la voie de circulation sans issue, avec accès entre les numéros 5 et 7 de l'avenue des Huguenants : **IMPASSE DES HUGUENANTS**

BIEN SANS MAÎTRE

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 19 avril 2017 pour acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 1190, située à l'extrémité du chemin du Corps de Garde et de lancer la procédure nécessaire pour délier cette parcelle en bien sans maître.

RÉHABILITATION DU CORPS DE GARDE DE LA CABANE VAUBAN À JULLOUVILLE - OPÉRATION DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Le projet de restauration et de reconstitution des parties disparues du poste de garde édifié selon les instructions de Vauban à la fin du XVII^e siècle, a été présenté le 26 août 2020 au conseil municipal, par Monsieur PAQUIN Arnaud, architecte.

Ce projet, avec aménagement des abords dans un second temps en 2021, permettra de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de Jullouville et de renforcer l'attractivité de la commune durant toute l'année auprès d'un large public.

Des subventions ont été sollicitées auprès du département de la Manche et de la Fondation du Patrimoine pour respectivement 42 800 € et 23 998 €.

Monsieur BALLOU Christian reconnaît que l'idée est très bonne et donnera un impact certain sur Jullouville, mais regrette l'absence de débat à la réunion du 26 août, la présentation n'ayant porté que sur un projet de reconstruction de la cabane. D'autres priorités pouvaient très bien être étudiées pour ne pas reconstruire une cabane qui perdra la valeur du vestige.

Par ailleurs, rappelant que cette cabane est située sur le littoral, il fait remarquer que des propriétaires, qui ont des terrains en dents creuses, à quatre kilomètres en arrière du littoral, sur le plateau, à Saint-Michel-des-Loups, à Bouillon ou à Lézeaux, se voient refuser des permis de construire au motif de la loi "littoral". Et sur ce littoral, la commune va construire une maison. Il considère indécent, le dépôt par la commune de la demande de permis de construire une cabane sur le littoral, vis-à-vis des propriétaires de terrains qui ne peuvent obtenir un permis de construire une maison. Pour ce motif, il conclut qu'il ne participera pas au vote de cette délibération.

Monsieur CHÉRON Pierre intervient à son tour, précisant qu'historiquement l'exposé de Monsieur PAQUIN était très intéressant et reste convaincu de l'importance de ce projet. Mais il rappelle qu'au précédent mandat, les services de l'État avaient refusé ce projet de reconstruction et voulant passer outre, un recours gracieux avait été présenté au maire qui a retiré ce projet.

Monsieur CHÉRON Pierre est d'accord pour consolider ce qui existe avec mise en place de panneaux explicatifs sur l'origine du vestige et aménagement des abords.

Madame GRANDET Florence partage l'opinion de ses collègues et l'analyse de Monsieur CHÉRON Pierre. Reconstruire dans une zone non constructible, c'est une décision qui va à l'encontre et constitue une voie de recours. Pourquoi ne pas entreprendre les démarches

pour classer ou inscrire cette ruine au patrimoine, avec demande d'aide à la direction régionale des affaires culturelles, voire obtention de subventions ?

Monsieur le Maire indique s'être manifesté auprès des parlementaires pour que les dents creuses qui sont sur le plateau et en arrière soient constructibles. Un amendement a été déposé par le sénateur Philippe BAS qui a constaté sur place la situation de certains terrains. L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable sur la réhabilitation du corps de garde de la Cabane Vauban et la Fondation du Patrimoine a donné son aval à ce projet avec un accord de subvention.

À l'issue de ce débat, considérant le montant de ces travaux estimés à 71 965 € T.T.C., le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de procéder à la réhabilitation du corps de garde de la Cabane Vauban à Jullouville dans le cadre d'une opération de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et l'autorise à déposer la demande de permis de construire pour réhabilitation du corps de garde.

Adopté par 14 voix pour et 4 voix contre de Monsieur CHÉRON Pierre et Mesdames GRANDET Florence, CHRÉTIENNE Géraldine et HOLANDE Chantal ; Monsieur BALLOU Christian n'a pas participé au vote.

RÈGLEMENTATION RELATIVE À LA GESTION DES OBJETS TROUVÉS

Considérant que de nombreux objets sont trouvés sur le territoire de la commune de Jullouville et que, dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique, et par souci du droit de propriété, il y a lieu d'organiser la gestion des objets trouvés et d'en fixer les modalités, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement lié à la gestion des objets trouvés et charge Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires à son application.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONVENTION COPALE 2020

À l'unanimité, accord du conseil municipal pour signer la convention COPALE (*Convention d'Objectifs pour la Parentalité et l'Accessibilité aux Loisirs Educatifs*) destinée à l'accompagnement des structures d'accueil pour favoriser l'accès des enfants aux accueils de loisirs sans hébergement.

CONTRAT EN ALTERNANCE

Le conseil municipal décide de recourir au contrat en alternance et d'ouvrir un poste dès la rentrée scolaire 2020 pour un contrat en alternance formalisé par un contrat d'apprentissage d'une durée d'un an préparant au diplôme Bachelor Communication 3^e année.

Adopté par 17 voix, Mesdames GRANDET Florence et CHRÉTIENNE Géraldine ayant voté contre.

QUESTIONS DIVERSES

Place du marché - stationnement pour handicapés les jours de marché

Suite à une remarque de Monsieur CHÉRON Pierre, Monsieur le Maire propose de réfléchir au déplacement des deux places de stationnements pour handicapés situées sur la place du marché, pour les matérialiser sur l'avenue du Ruet ou l'avenue de Chausey, de façon à supprimer l'accès à l'intérieur du marché et les placer sur des endroits plus facilement accessibles.

Éclairage public

Monsieur CHÉRON demande que des solutions soient trouvées pour qu'au moins l'éclairage de la promenade François Gimbaud, qui est plus que fantaisiste, soit digne d'une station balnéaire. Il se souvient de l'expression de Monsieur le Maire en 2015 : "*Je voudrais que Jullouville devienne le Cabourg du Sud-Manche*".

Ce problème est dû à une armoire de l'éclairage public qui a brûlé en mai dernier. Elle a été raccordée à partir d'une autre armoire du centre-ville avec tous les inconvénients que cela

peut procurer. La véritable question concernant l'éclairage de la promenade porte sur le maintien ou non de l'éclairage hors saison. La question sera évoquée en commission municipale.

Défense Mer - Protection contre les érosions marines

Monsieur CHÉRON Pierre rappelle que sur le littoral jullouvillais, il existe quatre zones de défense contre la mer, à savoir :

- une première zone au nord, entretenue par les propriétaires riverains de cette zone, regroupés en ASA (Association Syndicale Autorisée) de défense contre la mer de Jullouville Nord ;
- une seconde zone au centre, entretenue par les propriétaires riverains de cette zone, regroupés en ASA de défense contre la mer de Jullouville Centre ;
- une troisième zone située entre l'avenue de la Tanguière et le parking des Plaisanciers, entretenue par la commune de Jullouville ;
- puis une quatrième et dernière zone au sud, entretenue par les copropriétaires de la Résidence de la Mer et de la Résidence de la Plage situées sur les communes de Carolles et de Jullouville, regroupés en ASA dénommée "Face à la Mer - Carolles Plage - Jullouville Sud".

Au vu des travaux réalisés par la commune au printemps, il demande à connaître les limites de chaque zone. Si des travaux ont été effectués sur le domaine communal, il n'y a pas de souci, s'ils l'ont été sur le domaine privé, il y a problème.

Micro-crèche

Madame GRANDET Florence évoque un projet de micro-crèche dans l'ancienne poste (secteur d'Édenville) et s'interroge sur l'implantation dans un bâtiment public ou privé. Ce projet sera examiné en commission municipale.

Cinéma l'Estival

Madame GRANDET Florence interroge Monsieur le Maire sur le devenir du cinéma l'Estival. Ce local est très encombré à ce jour.

La séance a été levée à 19 heures 45.

Le maire,
Alain BRIÈRE